



Donnez-vous les moyens d'agir



Groupe de travail national Services de publicité foncière

Ce groupe de travail portait sur le rattachement de l'enregistrement aux Services de Publicité Foncière (SPF).

A cette occasion, la CFTC a fait part des constats suivants concernant la course au respect des délais d'enregistrement aggravée par la grève des notaires :

- certains chefs de services demandent de façon récurrente aux agents à temps partiel de déplacer au grès des besoins du service leur jour de temps partiel,
- de plus en plus d'agents sont amenés à faire des heures supplémentaires écrêtées notamment suite à des vagues d' e-formation non prises en compte dans AGORA.

La CFTC FINANCES PUBLIQUES a demandé dans ce contexte à ce que les chefs des services de publicité foncière soient vigilants au regard des heures effectuées par leurs agents considérant que le travail y compris la formation professionnelle qui en fait partie doivent être effectués dans les horaires légaux.

En matière d'écrêtement horaires, la CFTC FINANCES PUBLIQUES demande à ce qu'un assouplissement du dispositif d'écrêtements des horaires variables soit mis en place le plus rapidement possible. Cet assouplissement évoqué lors du comité national de suivi du plan d'actions sur les conditions de vie au travail doit être étudié sur le fond. Les agents concernés, quel que soit leur service, ne doivent plus être perdants en la matière. Cette demande sera formulée par écrit auprès du chef de service des ressources humaines de la DGFIIP.

La DG a reconnu dans ce contexte qu'à l'impossible nul n'est tenu, d'autant plus que téléactes n'a pas encore totalement démontré tout le potentiel attendu. Les délais sont parfois tirés vers le bas compte tenu de la grève des notaires.

La CFTC FINANCES PUBLIQUES a demandé la dématérialisation des factures de fin de mois pour les notaires, tâche particulièrement chronophage pour les agents des SPF.

La DG s'est engagée à travailler sur cette dématérialisation des relevés de compte.

Concernant le rattachement de l'enregistrement au SPF (futur SPF-E)

Le but dans le dispositif cible est de rattacher le pôle enregistrement pour un SPF avec une adaptation possible selon les cas (grosses structures : deux ou trois SPF - création d'un pôle enregistrement dédié inscrite au TAGERFIIP).

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com



Donnez-vous les moyens d'agir



Pour l'adaptation des applications informatiques, une expérimentation débutera fin octobre début novembre 2015 pour faire un bilan en janvier 2016.

La CFTC FINANCES PUBLIQUES revendique la mise en place d'applications informatiques opérationnelles lors du déploiement du rattachement. Les agents ne doivent pas subir les défaillances d'applications qui ne seraient pas abouties avant mise en place définitive.

Au terme de ce rapprochement, la DG n'attend pas une polyvalence de la part des agents qui exercent des missions particulièrement techniques. Les missions seront réalisées par des équipes dédiées. De même, la DG a tenu à rappeler qu'il n'est pas envisagé de supprimer les chefs de contrôles qui sont indispensables.

Concernant les agents qui seront concernés par le rattachement, cela se traduira dans certains cas par un transfert, avec ou sans changement de RAN.

La CFTC FINANCES PUBLIQUES reste attachée au principe de la mobilité géographique et fonctionnelle choisie et non contrainte, accompagnée par des moyens ambitieux alloués à la mobilité (formations, prime de restructuration).

Les agents des services de l'enregistrement qui souhaiteront suivre leur mission transférée seront prioritaires au regard des règles de gestion applicables.

Pour la CFTC FINANCES PUBLIQUES, ces rattachements qui sont des restructurations vont modifier les conditions de vie au travail des agents. Par conséquent, ils devront être portés devant les CHSCT (Comité Hygiène et Sécurité)

Concernant ce transfert, la responsabilité des comptables n'est pas encore tranchée par la DG.

Il ressort toutefois que le transfert du stock et des archives au SPF-E en même temps que le transfert des missions est la position la plus cohérente.

La CFTC FINANCES PUBLIQUES a alerté la DG sur les demandes de formation de plus en plus nombreuses formulées dans les SPF, qui ne peuvent aboutir compte-tenu des contraintes en matière d'emplois. Il y a un réel problème d'accès à la formation.

La DG a pris en compte ces observations en indiquant que le bureau métier en charge du foncier se rapprochera de l'ENFIP afin de revoir les modules de formation avec la mise en place de stages d'approfondissement. Elle a pris en compte l'observation concernant les problèmes d'accès à la formation sans toutefois apporter de réponse.

Un CTR conclusif se tiendra sur le sujet du rapprochement de l'enregistrement au SPF après que des réponses seront apportées sur les sujets indemnitaires, conditions de vie au travail et règles de gestion.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com